



# **ADMINISTRATION COMMUNALE DE LA VILLE DE WILTZ RÈGLEMENT TEMPORAIRE DE CIRCULATION**

## **EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS**

**Séance du 21 juillet 2026**

Présents: M. Patrick Comes, bourgmestre, M. Michael Schenk, M. Maurice Muller, échevins.  
Mme. Francine Hahn, secrétaire  
Absent: /

Le collège des bourgmestre et échevins,

Vu l'article 5 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement de circulation du 10 juillet 2017 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre à l'occasion des travaux de raccordement électrique d'un transformateur dans la rue Tom à Eschweiler, toutes les mesures garantissant le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique ;

Décide à l'unanimité des voix de modifier le règlement de circulation communal du 10 juillet 2017 comme suit:

Numéro : 20260716\_EVDA

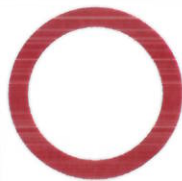
Date de vote au collège échevinal : 21/07/2026

Date début : 10/08/2026

Date fin : 11/08/2026

**Art. 1<sup>er</sup>.**

Dans l'annexe 1 "Dispositions particulières", la rubrique concernant Tom à Eschweiler (Eeschwëller) est complétée par la disposition suivante:

| Article | Libellé      | Situation                   | Signal                                                                                                             |
|---------|--------------|-----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2/6/1   | Route barrée | - A la hauteur du cimetière | <br><div>route<br/>barrée</div> |

**Art. 2.**

Les infractions aux dispositions de la présente modification sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Ainsi délibéré, date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme.

Wiltz, le 05 / 08 / 2026

Le Bourgmestre,



La Secrétaire,



### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent règlement a été publié et affiché en date de ce jour dans les formes prévues par l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Wiltz, le 05 / 08 / 2026

Le Bourgmestre,

A blue ink signature, appearing to be a stylized 'J' or 'H' followed by a vertical stroke.

La Secrétaire,

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a final horizontal stroke.